

Avenant N°1 au règlement intérieur 2020/2021 de l'école de cyclotourisme Vellauxienne. Septembre 2020

Protocole sanitaire.

Ce protocole restera en place, sera éventuellement modifié en fonction de l'évolution du Covid 19.

- **Contrôle de la température des mineurs.**

Les parents contrôleront la température de leur enfant avant de les amener ou les envoyer à l'école. Ils s'engagent lorsque leur enfant est présent qu'il n'a ni fièvre ni était en contact avec un cas Covid.

- **Les règles de distanciation et le port du masque (masques grand public)**

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des mineurs. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs de moins de 11 ans

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de 11 ans ou plus dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les encadrants et les mineurs lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, **pratiques sportives**, ...).

Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.

Les masques sont fournis par l'organisateur aux encadrants. L'organisateur doit, de plus, doter chaque accueil, de masques afin qu'ils puissent être fournis aux mineurs qui n'en disposeraient pas.

- **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant avec une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Un flacon de gel hydroalcoolique est disponible dans toutes les trousse de secours

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima, à l'arrivée dans l'établissement, avant et après les activités, après être allé aux toilettes.

▪ Les activités

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles. **Le port du masque est impératif si rapprochement lors d'une réparation du vélo ou d'un soin si chute** par exemple

▪ Nettoyage des sols et surfaces

- un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux, réfectoire) et un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées est réalisé avant l'accueil des jeunes
- l'aération des locaux est réalisée avant l'accueil et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures